

Jean Keppler, l'Empereur Rodolphe II d'Hasbourg et le conflit juridictionnel entre L'Etat Pontifical et la République Sérénissime de Venise

de Enzo Barillà

Les Antécédents

A la mort du Pape Léon XI, survenue en avril 1605 après seulement 27 jours de pontificat, les cardinaux de la Sainte Eglise Romaine élurent au trône pontifical, à l'issue d'un rapide conclave, le cardinal Camillo Borghese. C'était un homme jeune (53 ans), en bonne santé et dont on reconnaissait les qualités morales ; il avait une expérience riche et dynamique et-fils d'avocat-il passait lui-même pour être un habile jurisconsulte. Selon son majordome, G.B. Costaguti, il était « grand et avait belle prestance, sachant être plaisant tout en étant sérieux, diligent, intègre, clément et juste...même si cela semble difficile à croire, respectueux, sobre dans sa façon de vivre et de s'habiller ».

D'ailleurs au début de son pontificat il fit montre d'une sévérité inflexible, peut-être pour éviter que ses manières affables puissent être interprétées comme un trait de faiblesse de caractère.

Il n'hésita pas à laisser monter à l'échafaud un certain Piccinardi de Crémone, auteur d'un pamphlet contre le Pape Clément VIII, de même il fit juger son propre écuyer et quelques membres de la cour, coupables de la vente de certaines indulgences. Mais c'est pour la défense des droits que la tradition canonique avait toujours garantis à l'Eglise dans ses rapports avec l'Etat qu'il se monta le plus intransigeant.

Or c'est justement en l'an 1605 que la République de Venise promulga deux lois où elle exprimait son intention d'élargir son contrôle sur l'activité de l'Eglise (1) et, pour preuve qu'il ne fallait pas prendre ces propos à la légère, elle fit arrêter et juger par des tribunaux séculiers (et non pas ecclésiastiques) l'abbé Brandolino de Nervesa et le chanoine Saraceni de Vicenza, coupables de délits communs.

Paul V convoqua immédiatement l'ambassadeur vénitien, et lors d'entretiens tumultueux, il lui demanda l'abrogation des deux lois ainsi que la libération des deux ecclésiastiques. En décembre 1605, il fit savoir, dans deux brefs, quelles étaient les intentions du Saint Siège, menaçant – en cas de refus - de prononcer l'excommunication et l'interdit.

Tous les états européens avaient les yeux fixés sur ce conflit qui revêtait une très grande valeur symbolique.

Après des échanges de notes diplomatiques, après des libelles et des polémiques oratoires, le Pape - au cours d'un consistoire qui se déroula en avril 1606 - menaçait de lancer l'excommunication et l'interdit sur tout le territoire de la République si ses requêtes n'obtenaient pas une réponse favorable dans un délai de 24 jours.

C'était Rodolphe II d'Hasbourg dont la cour était installée à Prague qui régnait à cette époque sur le Saint Empire Sacré.

L'Empereur avait parfaitement saisi l'importance du contentieux qui opposait Venise à la papauté et il se hâta de demander une opinion astrologique assortie de preuves à Jean Kepler, Mathématicien impérial depuis 1601. Déjà à la fin de Septembre 1604 le grand savant avait étudié une triple conjonction Mars-Jupiter-Saturne repérable sur les degrés centraux du Sagittaire, et il avait rédigé une relation très approfondie sur la signification de ce phénomène. Kepler en Mai 1606, au moment où la croise politique entre Venise et le Saint Siècle battait son plein, répondit comme suit à l'Empereur (traduction de l'allemand de Enzo Barilla et de Lioba Kirfel).

Lettre de Jean Kepler à l'Empereur Rodolphe II

Au très puissant et invincible Empereur Romain Rodolphe II de la part de Jean Kepler.

Très puissant Empereur !

J'ai souvent déclaré ne pas être favorable à l'immixtion du ciel d'une manière déterminante dans le particulier. Toutefois puisqu'on me l'a demandé, je dirai tout de suite l'opinion des astrologues.

Une nouvelle étoile brille dans le signe du Sagittaire : Venise se retrouve déplacée sous le signe du Cancer. Donc il n'y a aucun rapport entre ce mouvement et la nouvelle étoile ; il s'agit là d'un autre élément dans la situation générique du globe terrestre en général.

Mais, par contre, nous trouvons l'éclipse solaire sur le 18° degré de la Balance dans le premier quadrangle ; or Venise elle aussi se trouve sous ce premier quadrangle, c'est-à-dire sous le signe du Cancer. Et ce phénomène semble être apparu au moment où a eu lieu l'éclipse, soit depuis octobre dernier. Sans aucun doute, cela coïncide avec la nomination du nouveau Pape qui a pris ses fonctions depuis moins d'un an. Par conséquent, selon l'opinion des astrologues, l'éclipse solaire est liée à ce dernier fait. J'ajouterai en ce qui me concerne un argument astronomique, très plausible selon moi. Cette éclipse était totale sur la mer tyrrhénienne, sous Rome, et à travers la région de Naples, sur la Calabre et la Sicile, sans compter les frontières avec la France, l'Espagne et les Pyrénées. Elle indique un mauvais présage dans lequel seraient impliqués les Français, *le Patrimonium Petri* et les princes italiens, le Roi d'Espagne et Venise seront notamment, à cause de la voie maritime d'Occident en Orient, touchés par l'éclipse, celui-là pour les Espagnols, celui-ci pour les Vénitiens. Il existe donc selon les astrologues beaucoup de raisons pour que les Vénitiens soient contre le Pape.

D'abord: l'éclipse ne tombe pas au milieu du Ciel de la ville de Venise, ni dans l'Horoscope et pas davantage dans la zone du Soleil : mais au contraire très exactement au Fond du Ciel, et donc en opposition au Soleil ; puisque Venise a été fondée quand le soleil sur le 6° du Bélier se trouvait au milieu du ciel: mais le Pape est né quand le soleil se trouvait sur le 4° degré de la Balance, près du lieu de

l'éclipse ; exactement à l'opposé de la place du Soleil pour la ville de Venise. Ce qui réjouira le cœur des astrologues.

En outre: pour Venise le Soleil est en exaltation, pour le Pape en chute.

Troisièmement: les constellations en Avril et en Mai 1606, quand éclata le litige, étaient semblables à celles de Venise.

Quatrièmement: Saturne se trouvant dans le quatrième aspect (quadrature N.d.T.) avec le Soleil. Mais cela ne se produisit pas à Venise, puisqu'au moment de sa fondation le Soleil se trouvait dans un lieu opposé à cette planète.

Cinquièmement : Jupiter était alors entre le 28° et le 29° en Verseau, dans le lieu occupé par Saturne depuis la nativité du Pape: et dans la maison de Saturne; et lui-même en chemin (peut-être Kepler entend-il dire en direction de N.d.T.).

Sixièmement: ce Pape semble être né pour susciter de grands désordres : car il y avait une grande opposition entre Saturne et Jupiter en Lion et en Verseau, sans l'intervention du Soleil, ce qui signifie que ces désordres annoncent plutôt des désastres. D'autant plus que Saturne est, bien plus que Jupiter, plus fort en Verseau. En outre, le Milieu du Ciel se trouve à 10°, dans le lieu de la grande conjonction, qui eut lieu en Décembre 1603.

Septième point : le Pape a Mars dans le signe du Cancer, le signe des Vénitiens, ce qui fera, encore une fois, la joie des astrologues. Et comme le Cancer est le signe de la chute de Mars, les astrologues en déduiront que la guerre contre Venise n'aura pas une bonne issue. Venise par contre a Mars en Balance, ce qui est sûrement un inconvénient pour Mars (aussi Cardano a-t-il dit que les Vénitiens ne seront pas des guerriers favorisés par la chance) mais ceux-ci l'ont dans le lieu du Soleil du Pape, où le Soleil est en chute, et dans le lieu de l'éclipse. Par conséquent, les astrologues diront qu'il ne s'agira pas d'une grande guerre, mais que ce sont les Vénitiens qui subiront le plus de dommages. Et puisque l'éclipse tombe, pour le Pape, en Mercure et dans le quatrième aspect de Mars, cela veut dire que cette affaire est à mener avec suprématie et astuce.

Huitièmement : Luca Gaurico a prédit aux Vénitiens une domination qui durerait jusqu'en 1880. Or, d'après le thème astral du 18 avril 1506, qu'il attribue à la reconstruction de l'Eglise Saint Pierre et que l'on doit au Pape Jules II, il est dit « Des étoiles malsaines avec le Nœud sud austral préannoncent des dépenses défavorables qui se prolongeront jusqu'au début de l'année 1471 ou au maximum jusqu'en 1608 ».

Neuvièmement: On ne doit pas sous-estimer le fait que pour les Vénitiens il n'y eut pas de signe prémonitoire, comme il y en a eu au contraire en 1571, quand on préfigurait la perte de Chypre et l'explosion de l'arsenal (de Venise N.d.T.). Mais à Rome, peu de temps avant le début de l'an 1606 ou bien vers la fin de l'année 1605, il y avait eu une grande inondation. Mais ce grand vent, qui se souleva à Pâques, souffla sur toute l'Europe, signe d'une année humide à venir.

Dixièmement : si quelqu'un veut jouer, il peut le faire avec la prochaine éclipse solaire de 1605. Le Soleil signifie le Pape, la Lune Venise, car elle règne sur la mer, ainsi que les Turcs - patrons des Vénitiens - que les astrologues représentent

par la Lune, et celle-ci est puissante en Cancer, le signe des Vénitiens. La Lune cache donc le Soleil dans le nœud ascendant, puisqu'elle était elle-même culminante quand le Soleil tombait.

Onzièmement : la direction du Soleil dans le thème du pape est dans le quatrième aspect avec Saturne, juste en ce moment, quand il se dirige selon le cheminement journalier du Soleil, comme je le fais toujours. Mais cela est considéré comme une calamité.

Voilà, je crois, quelle sera l'opinion des astrologues défenseurs de la suzeraineté des planètes. Quant à la certitude des événements ils devront attendre de la vérifier. Je ne pouvais pas refuser de répondre à ce que l'on m'avait demandé. Que Dieu protège la cause juste et unisse les forces des Chrétiens contre l'ennemi commun ; et qu'il éloigne d'ultérieures conspirations avec l'ennemi, lesquelles lui ouvriraient toutes grandes les portes du monde chrétien.

Mai 1606

A la très Vénérable Majesté Impériale le très dévoué
Mathématicien Jean Keppler

La fin de la querelle

Venise profite de l'occasion pour expulser en masse les capucins, les théatins, sans oublier les jésuites (en Juin 1606), lesquels étaient déjà mal vus depuis longtemps des autorités de la République, et les deux Etats commencent à s'armer fébrilement en vue d'un conflit. A ce moment-là entre en jeu Henri IV, le roi de France, qui tente une dernière médiation entre les deux factions, par le biais de son parent le Cardinal François La Joyeuse. On parvient à un compromis honorable à la suite duquel la Sérénissime relâche les deux ecclésiastiques emprisonnés et les remet au cardinal français en signe de reconnaissance pour la médiation entreprise et elle accepte également le retour des religieux expulsés (sauf les jésuites qui ne reviendront qu'en 1657) ; les lois restrictives ne sont pas abrogées. De son côté le Saint Siècle révoque l'excommunication et l'interdit.

NOTE

1) Les deux lois interdisent, respectivement, la fondation de couvents, d'églises, d'hospitiaux ou autres lieux sans la permission du Sénat ainsi que la transmission à quelque titre que ce soit de nouveaux biens immobiliers à des personnes ou à des institutions ecclésiastiques.